

Les très polluants préfets du 38

DES ÉLUS bataillant contre les préfets qui se moquent des arrêtés préfectoraux? A Grenoble, c'est monnaie courante! Pour déverser une trentaine de substances chimiques dans la Romanche, à une dizaine de kilomètres du centre de la capitale de l'Isère, une usine de la multinationale Arkema n'a pas meilleur soutien que les représentants de l'Etat. Et ce malgré l'existence de périmètres de protection de la ressource établis par... la préfecture en 1967.

Si contradictoire que cela puisse paraître, tous les préfets, depuis 1976, ont autorisé l'industriel à laisser filer des quantités colossales de rejets dans l'eau. A compter de 2007, un seuil limite de 83000 m³ par jour a été fixé, soit l'équivalent de 22 piscines olympiques chimiques quotidiennes. Ça mérite une médaille!

Plus fort encore: en septembre 2017, un rapport d'inspection a relevé une pollution jusque-là ignorée. Des « fuites

de chlorates (2 tonnes par jour en moyenne) et de perchlorates (50 kg par jour en moyenne) » se retrouvaient « par réinfiltration dans les eaux souterraines ». Et qu'a fait la préfecture? Loin d'interdire les « fuites » issues de l'usine d'Arkema, elle a pris, deux mois plus tard, un arrêté pour les autoriser. Un vrai magicien, ce préfet.

Ils courent, les recours

Problème: cette bienveillance de l'Etat vis-à-vis d'Arkema présente un risque pour la qualité de l'eau potable. 200000 habitants de la métropole de Grenoble sont alimentés par la nappe menacée, ce qui inquiète les élus écologistes. Depuis la fin de 2022, ceux-ci multiplient les procédures. « On a des rejets chimiques juste en face d'un puits de captage d'eau potable qui alimente toute l'agglomération de Grenoble », s'alarme Anne-Sophie Olmos, la présidente du conseil d'exploitation de la régie des eaux.

Craignant une catastrophe écologique, elle a saisi le procureur, au début de 2023, déclenchant l'ouverture d'une enquête préliminaire. L'ex-élu écolo Raymond Avrillier – le « tombeur » d'Alain Carignon – s'est lui aussi démené: entre septembre 2022 et décembre 2023, il a déposé pas moins de neuf recours auprès du tribunal administratif contre le préfet de l'Isère.

Devant le peu d'effets de ces démarches, la municipalité écolo de Grenoble s'est à son tour jetée dans la bataille. Elle a lancé une procédure administrative contre la préfecture de l'Isère, à la fin de mars 2024. Le préfet est encerclé, mais il ne se rend pas.

Depuis quand le risque de contamination des ressources en eau potable par l'industriel est-il connu? Les services de l'Etat savaient de longue date que les rejets d'Arkema présentaient un danger pour les nappes phréatiques. Ainsi, dans un document interne de

l'agence régionale de santé sur lequel « Le Canard » a mis la palme, un ingénieur évoquait, dès 2017, « un risque fort pour la sécurité sanitaire » et engageait les autorités à proposer à l'industriel « de déplacer son point de rejet vers un site de moindre impact environnemental ». Depuis... rien! Le préfet a même pris un nouvel arrêté, le 19 octobre 2023, pour autoriser Arkema à poursuivre ses rejets. L'industriel, lui, assure qu'il se conforme aux réglementations et que ses rejets sont inférieurs aux seuils recommandés. De quoi rendre les élus écologistes de rage...

Yann Voldoire

Le canard enchaîné,
24/04/2024